



## **Audience syndicale CPE SNES-FSU et Inspection Générale Établissement Vie Scolaire (IG EVS) mercredi 21 janvier 2015**

M. Didier Vin-Datiche, nouveau doyen de l'IG EVS a reçu la délégation du SNES-FSU, représentée par Xavier Marand, secrétaire général-adjoint, Valérie Héraut secrétaire de catégorie CPE, Philippe Guingand et Clarisse Macé, membres du secteur CPE.

### **Missions des CPE**

Le SNES évoque les évolutions obtenues lors des groupes de travail sur le métier, discussions «historiques» depuis 1982. Mais l'absence de réponse ministérielle à ce stade aux revendications sur les obligations réglementaires de service (35h hebdomadaires, suppression de la semaine de petites vacances) est problématique. Une des autres demandes du SNES consiste à reconnaître la charge de travail en prenant en compte la taille de l'établissement ou l'effectif d'élèves à suivre. En l'absence des créations de postes attendues, les CPE devraient percevoir une NBI (comme c'est le cas des chefs de travaux par exemple). La réflexion sur le métier ne peut s'achever sur les seules missions et doit se poursuivre pour améliorer les conditions de travail d'une catégorie en tension.

Le décret d'août 2014 sur l'éducation prioritaire instaure un nouveau décalage avec les enseignants. Les CPE, comme les professeurs documentalistes, ne bénéficient pas de pondération ou d'indemnité équivalente afin de prendre en compte leurs conditions particulières d'exercice en REP+.

L'IG EVS indique être également en attente d'informations de la part de la Direction Générale des Ressources Humaines sur ces questions.

Sur le volet de la politique éducative, le SNES remarque qu'il est dommageable que dans la formation continue qui se développe sur cet axe, CPE et chefs d'établissements soient trop systématiquement associés sans les enseignants ou les autres personnels. C'est une dérive. Le SNES affirme au contraire qu'il est important d'éviter les confusions. L'accompagnement institutionnel de la nouvelle circulaire de missions des CPE auprès de tous les acteurs de l'Éducation Nationale et plus particulièrement au travers de la formation initiale et continue sera nécessaire.

L'IG EVS en conclut qu'un travail en équipe de type collaboratif est nécessaire pour renforcer la culture commune des personnels, par la formation continue notamment, tout en conservant les aspects spécifiques de chaque fonction.

### **Carrière**

Pour le SNES-FSU, l'évolution de carrière du type agrégation et l'accès au corps des IA-IPR doivent être posés comme perspectives pour les CPE, tant du côté rémunération que de celui d'une plus grande professionnalisation du corps.

L'IG EVS observe que cette argumentation correspond, dans les mêmes termes, aux CPE et aux professeurs documentalistes et se place dans un modèle disciplinaire identique à celui des enseignants. Le SNES rappelle qu'enseignants et CPE sont des pairs.

### **La Formation initiale**

Pour le SNES, cette année montre toute la difficulté du nouveau cadre de la formation dont les stagiaires et les formateurs « essuient les plâtres ». Le positionnement du concours à la fin du Master 1 induit des confusions sur le statut du stagiaire en ESPE : étudiant et/ou fonctionnaire stagiaire. Certaines ESPE demandent à des stagiaires ayant déjà un Master de valider aussi le M2 MEEF(1) au risque de la surcharge de travail. Les stagiaires nommés à plein temps quant à eux ne bénéficient que de quelques jours de formation sans décharge. Leur expérience, quelquefois très mince, ne peut le justifier. Certains lieux de stages sont inadaptés pour accueillir un stagiaire. S'ajoute à ce noir catalogue, l'absence de texte de cadrage national sur l'évaluation et une utilisation inappropriée du référentiel de compétences transformé en grille d'évaluation des stagiaires. Ce référentiel définit des objectifs de formation et c'est ainsi qu'il doit être utilisé.

(1) Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

### **Le recrutement**

Le SNES se félicite de l'ouverture d'une liste complémentaire au concours externe CPE 2014 comme il l'avait demandé dans un courrier. Il souhaite qu'il en soit de même en 2015 à l'externe comme à l'interne.

Le SNES considère que les besoins en recrutements ne sont pas évalués à leur juste mesure et que seules les sorties du corps sont couvertes par les recrutements actuels. Au budget 2015, la création de 142 emplois dont 10 pour les stagiaires, vont être utilisés pour résorber les surnombres budgétaires générés artificiellement par la mise en place de la LOLF. Les besoins d'implantation de postes en établissement ou sur zone de remplacement ne seront pas couverts.



Le SNES indique qu'il faut plus d'emplois pour aller au-delà. Il est urgent de rendre enfin visible pour les CPE la programmation prévue par la loi de refondation.

### Les concours

Le SNES continue de déplorer le décalage entre le concours rénové et le référentiel de compétences et juge que 3 épreuves sur 4 sont bien trop professionnelles pour un recrutement externe. Ainsi la demande d'expertise professionnelle qui est faite aux candidats va bien au-delà des 2 séquences de 15 jours de stage proposées lors du Master1. Une mise à plat des épreuves, surtout concernant la note de synthèse écrite et la mise en situation professionnelle orale, est urgente pour le SNES. L'inquiétude porte aussi sur la composition déséquilibrée des jurys et les aléas des interrogations orales dont ont témoigné des candidats. Une demande de groupe de travail sera faite dans ce sens par le SNES.

Concernant le dossier RAEP du concours interne, celui-ci nécessite une expérience professionnelle ou un stage dans le corps demandé. De ce fait, de nombreux candidats sans expérience sont en difficulté, comme les professeurs des écoles par exemple. Une autre type d'épreuve doit leur être proposée en option.

### Évaluation des CPE

Les mandats du SNES s'articulent dans l'état actuel du dispositif sur la double notation (chef d'établissement et IPR), l'accès des CPE au corps des IPR ainsi que sur la création d'une inspection spécifique.

L'IG EVS observe que notre demande s'aligne sur le modèle d'évaluation des enseignants. A son sens, l'agrégation conduit à l'enseignement, mais des réflexions sont en cours pour ne pas priver des personnels d'une telle forme de valorisation.

A la question sur l'obsolescence du protocole d'inspection de 2009, l'IG EVS interroge son utilisation réelle et relève la question. Sans demander un nouveau protocole, le SNES précise qu'il ne pourrait en aucun cas être construit sans les personnels et leurs représentants.

### Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Dans le projet du Socle, le Conseil Supérieur des Programmes articule les dimensions éducatives et pédagogiques et le SNES approuve cette approche. Mais la question des modalités concrètes de l'application de ce socle et de son évaluation reste entière. Relier action éducative et «vivre ensemble» est cohérent mais le SNES dit toute sa méfiance envers l'évaluation de « la culture de l'engagement » et propose d'encourager l'engagement par d'autres moyens. Pour favoriser l'implication des élèves dans les lycées et les collèges, le SNES indique l'urgence à améliorer les conditions d'accueil dans les établissements en rénovant les espaces de vie des élèves notamment. Le climat scolaire en dépend comme il dépend aussi du taux d'encadrement, notamment en personnels de vie scolaire. Mais le plus contre-productif serait de continuer, comme avec le Conseil de la Vie Lycéenne, à demander aux élèves de s'investir sans que leurs propositions n'arrivent à se concrétiser faute de moyens ou de volonté. Il faudra veiller à ce que le conseil de la vie collégienne ne souffre pas des mêmes écueils que dans les lycées.

### Enseignement Moral et Civique

Le SNES exprime son désappointement face à la consultation qui implique surtout des réponses individuelles à un questionnaire très vague. Les modalités de mise en œuvre de cet enseignement restent floues (horaires, disciplines et acteurs concernés). De plus, le rôle donné au conseil pédagogique est inacceptable, un cadrage en amont est nécessaire.

L'IG EVS confirme les faiblesses du questionnaire de la consultation. Ce qui est du ressort des différentes disciplines et de l'action éducative doit être mieux cerné. L'apprentissage de la citoyenneté se fait selon lui par les études et les mises en situation et ne peut être réservé aux seuls enseignants. Il indique que cette articulation existe déjà dans certains dispositifs mais le texte actuel ne renseigne pas assez sur les formes d'implication. L'IG EVS termine son intervention en mettant l'accent sur la laïcité qu'il ne trouve pas suffisamment présente au vu de ce que révèle l'actualité récente.

***Une première prise de contact positive avec ce nouveau doyen, qui, sans beaucoup s'avancer, est resté dans une posture d'écoute, facilitée par le face à face et la découverte réciproque. Accompagnée d'un secrétaire général-adjoint, la délégation du SNES a ainsi pu lui montrer sa connaissance des dossiers, la cohérence de ses propositions pour le métier, dans le cadre d'un dialogue institutionnel. L'IG a d'ailleurs proposé des rencontres moins longues et plus fréquentes. Rendez-vous est donc pris dès ce printemps.***